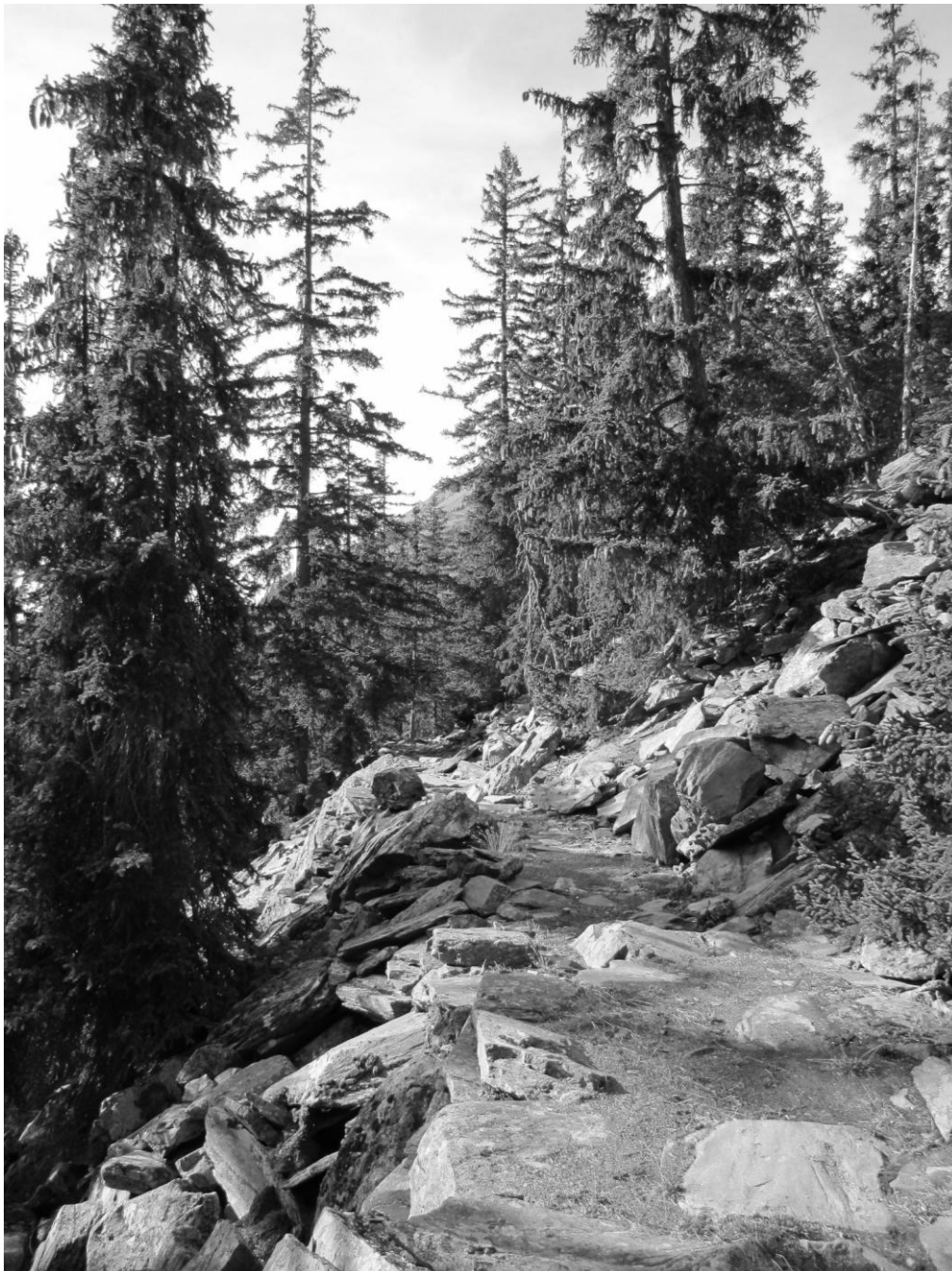


Vivre en Tarentaise

Association agréée pour la protection de la nature

Rapport d'activités 2015

**Assemblée générale le jeudi 26 novembre à 20H à la salle Gallaxie sous
l'ancien cinéma de Bourg Saint Maurice.**



Vivre en Tarentaise - Bilan financier 2015

Recettes		Dépenses	
Cotisations	852.00	Cartouches encre.	77.95
Domages et intérêts	1600.00	Courrier	226.24
Intérêts livret	85.34	Photocopies	133.59
		Déplacements	142.10
		Adhésions à d'autres associations (1)	217.00
		Assurances	363.44
		Abonnement La Savoie	56.00
		Abonnement Gandi	14.40
		Pot AG, Galette	54.52
		Frais CCP	45.2
		Huissier	313.18
		Reversement frais justice	1066.66
Total des recettes:	2537.34	Total des dépenses.	2710.28
Report année 2014 : 14 449.21			
Soit en caisse : 14449.21+ 2537.34 -2710.28= 14276.27 euros			

(1) FRAPNA Savoie, Sortir du Nucléaire, Croqueurs de Pommes, CRIIRAD, EAC, Air Rhône Alpes, Paysages de France.

Etat des comptes :

Au 26.10 sur notre CCP : 6724.42euros

Livret A : 7532.92euros Argent liquide : 18.93 euros **soit au total 14 276.27 euros**

122 adhérents à jour de leur cotisation en 2015 (Tarifs en fin de bulletin)

Composition du bureau : Président : Alain Machet.

Vice-présidents : Bernard André et André Fourmaintraux

Trésorière : Danièle Marien. Secrétaire : Robert Talbot.

Le mot du Président.

Chers amis, vous trouverez ci-dessous les principaux textes rédigés par notre association au cours de l'année 2015. Bien sûr notre action ne se limite pas à ces courriers. Une bonne part visible ou invisible de notre action passe par la présence dans beaucoup de commissions de l'APTV, par des contacts fréquents avec d'autres associations ou avec différents élus. Vous retrouverez plus bas, nos préoccupations habituelles : gestion de l'espace, déchets, pollutions diverses, agriculture, projets nombreux de microcentrales. En principe le SCOT arrive en fin d'élaboration avec différentes étapes de consultations qui pourront encore déclencher des évolutions positives ou négatives pour l'environnement. Le contrat de bassin versant est pratiquement terminé et une phase d'évaluation et de prospective est lancée. Le plan pastoral de territoire qui permet de financer différents travaux pour améliorer les conditions de vie et de travail en alpage devrait également connaître une nouvelle phase. L'incinération des déchets en Tarentaise pourrait se terminer en 2016 en fonction du scénario retenu par nos élus.. A suivre également avec intérêt les conséquences d'éventuelles

modifications de nos structures communales ou intercommunales. Vivre en Tarentaise a bien entendu suivi avec tristesse le refus massif des collectivités d'adhérer à la charte du PNV. Sachant que la dite charte était de notre point de vue très peu contraignante... Quel désastre pour l'image de la Tarentaise ! Il nous reste à constater comme souvent hélas que trop de débats en Tarentaise se fondent sur des idées reçues, des préjugés ou de vieilles rancunes. Combien de conseillers municipaux ont pris le temps de lire le texte de la charte ? Mais cette question hélas peut s'appliquer à nombre de dossiers d'aménagements par exemple et cela est très révélateur de la façon dont fonctionnent certaines collectivités.

Nous répéterons comme chaque année que nous avons besoin de sang neuf, que ce que nous sommes nous l'avons construit progressivement à partir de notre bon sens et de notre sensibilité. Nous vous attendons et nous sommes prêts à vous accueillir.

Bonne lecture ! Alain Machet

Quels problèmes d'environnement en Tarentaise ?

L'association Vivre en Tarentaise est une association de protection de la nature, mais elle s'intéresse aussi à toutes les questions qui touchent à la qualité de vie en Tarentaise. Elle a été fondée en 1977 à la suite de permis accordés pour y rechercher du minerai d'uranium...

La Tarentaise est connue pour ses domaines skiables immenses qui attirent un public fortuné venant parfois de très loin. Cette activité touristique fait vivre directement ou indirectement toute la vallée, à tel point que nous sommes en présence d'une quasi mono activité avec tous les risques que cela présente... D'autre part, le développement de « l'or blanc » s'est accompagné de la construction massive de logements en altitude : 300 000 à 400 000 lits financés à coup de rabais fiscaux. Aujourd'hui beaucoup de propriétaires ont « rentabilisé » leur investissement et ne souhaitent plus louer. Le parc locatif des différentes stations de ski diminue chaque année et pour compenser les « pertes », on continue de bétonner nos montagnes... Mais l'espace pour construire sur les sites concernés est limité et il faut donc prendre des mesures favorisant le

« réchauffement » des lits froids. On se heurte évidemment à la propriété individuelle et au statut des résidences secondaires en station... Vaste débat.

La population de Tarentaise vieillit et de nouvelles générations aspirent à se loger. Jusqu'à présent l'urbanisme s'est développé là où il était facile de construire c'est-à-dire en terrain plat et ceci aux dépens de notre activité agricole qui a besoin d'espaces de fauche mécanisables. Il faut savoir qu'en haute Tarentaise le respect du cahier des charges de l'AOP Beaufort est difficile car les prés faciles à faucher manquent... Parallèlement le développement de zones artisanales ou commerciales grignote également ces surfaces tant convoitées. Pensons également aux routes qui s'élargissent aux parkings, aux déviations... Il nous faut donc construire différemment et ailleurs... que dans les terrains plats. Il nous faut privilégier le logement collectif qu'il faudra rendre plus attractif.

Le tourisme estival en Tarentaise baisse d'année en année. Les aménagements lourds réalisés dans les années 80 pèsent sur son image et beaucoup ne voient cette vallée que comme un vaste espace artificialisé. Ce n'est pas vrai ! Il reste en Tarentaise de vastes espaces remarquables par leurs paysages, leur architecture, leur patrimoine naturel. Il y a bien sûr aussi le parc de la Vanoise et différentes réserves naturelles. Mais jusqu'à présent nos élus se sont abstenus de communiquer là-dessus, de peur peut être de déclencher de nouvelles mesures de protection vécues comme une dépossession... Pourtant l'avenir touristique de ce secteur se joue là.. Nous avons un patrimoine naturel exceptionnel mais aucune maison du patrimoine digne de ce nom sous prétexte que les frais de fonctionnement en seraient élevés... Aucune politique supra communale à ce jour... La structure de nos collectivités n'est pas encore adaptée à ce défi..

Il faudrait ajouter à cette trop rapide présentation la question du silence en montagne et la difficile gestion des engins motorisés. La question aussi de l'eau et de la multiplication des projets de microcentrales..Comment acheminer en Tarentaise des millions de touristes et lutter contre l'effet de serre ?.. Trop de transport en avion, trop de voitures individuelles.

.Peut-on diversifier l'agriculture, mieux entretenir l'espace, mieux trier nos déchets ? On le voit les sujets environnementaux sont nombreux, entremêlés, complexes à traiter dans cette vallée... Vivre en Tarentaise essaie modestement de participer à tous ces débats et bien d'autres...

Bruit des quads et des deux roues motorisés.

Madame la Ministre, l'association que je préside œuvre sans relâche depuis près de quarante ans à la protection de la nature en Tarentaise. Elle tente depuis longtemps, avec les autres associations, de limiter les nuisances liées à l'essor continu des sports motorisés. Les débordements sont encadrés en principe par la loi 91.2 du 3 janvier 1991.

Mais, aujourd'hui notre association tient à attirer votre attention sur un problème plus général : il s'agit du bruit des deux roues motorisés.

En effet, il est de notoriété publique que de nombreux scooters, motos ou encore « mobylettes » circulent avec des silencieux « trafiqués » ou hors normes.

En conséquence, aussi bien en ville qu'à la campagne, des milliers de personnes sont réveillées



chaque nuit ou encore agressées dans la journée par les émissions sonores de ces machines. Il est clair que leur circulation s'apparente parfois à de la provocation voire à de la délinquance.

En montagne, les grands cols alpins sont fréquentés à juste titre pour la beauté des paysages traversés. Depuis une dizaine d'années, des groupes très nombreux de motards, venus de toute l'Europe, parcourent les routes alpines. Les excès de vitesse y sont très fréquents. Cette circulation massive de motos de grosses cylindrées s'accompagne de débordements sonores inacceptables pour les populations locales. Elle dégrade le caractère de nos massifs montagneux dans lesquels de nombreuses personnes viennent se ressourcer et trouver le silence. Le relief contribue hélas à la réflexion multiple des ondes sonores...

Parallèlement la pratique du cyclisme se développe sur ces routes alpines. Ce phénomène s'accélère avec l'apparition des vélos à assistance électrique. Les opérations de cols sans voitures se multiplient et les conflits d'usage augmentent entre les différents modes de déplacement.

En ce qui concerne les normes il semble que toutes les motos récentes (depuis 2007) doivent être dotées d'un pot aux normes antipollution Euro3 et respecter des niveaux sonores conformes à la loi anti-bruit de 1992. Tous les deux-roues motorisés (2RM) semblent soumis à un niveau maximal d'émission sonore: 72 décibels (dB(A) jusqu'à 50 cm³, 79 dB(A) de 80 à 125 cm³, 80 dB(A) pour les plus de 500 cm³.

Ces valeurs sont hélas très théoriques. De nombreuses motos de grosse cylindrée sont livrées avec des émissions entre 85 et 90 dB, voire jusqu'à 95 dB. Le niveau sonore « souhaitable ou raisonnable » serait de 70 dB à 90 km/h. Faut-il rappeler que la puissance sonore émise double tous les 3 décibels ?

En résumé, il existe des normes que nous estimons trop laxistes, et elles ne sont ni respectées ni contrôlées faute de matériel adapté..

Pourtant, ce vieux problème, qui concerne sans doute des millions de français, et qui a tendance à s'aggraver, pourrait être solutionné de façon très simple : **il suffirait d'instituer un contrôle technique obligatoire et régulier pour tous les deux roues motorisés. Une norme unique de niveau sonore maximum proche de 70dB devrait être adoptée et vérifiée chaque année dans les centres de contrôle technique.** Le remplacement du silencieux devrait impliquer un passage en contrôle.

Ainsi les agents chargés de veiller au respect de la loi pourraient imposer une mesure, dans les centres réservés à ce jour aux automobiles, aux engins suspects de dépassement des normes. Il est probable que ces vérifications amélioreraient la sécurité de ces engins et feraient baisser le nombre d'accidents les impliquant.

En 2001 un groupe de travail du ministère de l'environnement avait travaillé sur ce sujet. Il avait avancé une série de propositions qui avaient suscité l'intérêt des associations de protection de la nature. Depuis le temps a passé et semble t-il rien n'a changé...N'est-il pas temps dans ce domaine d'imposer une rupture attendue avec impatience par nombre de nos concitoyens ? On peut penser que nos préconisations pourraient également concerner les « quads » et les « moto marines » qui posent des problèmes de même nature.

En espérant que vos services voudront bien s'attaquer à ce fléau avec volontarisme, nous vous adressons Madame la Ministre, nos salutations les plus respectueuses.

Pollution en bordure de la déviation de Centron ?

Toutes les personnes qui ont suivi le débat il y a quelques années sur la déviation de Centron seront sûrement intéressées en apprenant que la gestion des bacs de décantation-rétention qui recueillent les eaux de ruissellement issues de la chaussée laisse à désirer. Plusieurs personnes de passage sur la route nous ont alertés car ils ont observé que le contenu du bac était tout simplement étalé aux alentours.

Il semble que cette pratique ne soit pas très respectueuse de notre environnement. Ces matières sont susceptibles de contenir différents hydrocarbures plus ou moins toxiques et d'autres résidus issus de la circulation automobile (Métaux lourds, amiante..).

L'Isère, une source et la nappe phréatique ne sont pas très éloignées du site... On peut penser que cette forme de pollution concerne toutes nos routes, mais ici il y a un phénomène de concentration car il y a récupération des eaux provenant d'une grande surface de chaussée. D'autre part, d'après nos souvenirs, des engagements avaient été pris au sujet de la collecte des eaux de ruissellement lors de la création de cette déviation. Aussi Vivre en Tarentaise a-t-elle demandé à la Sous Préfecture de faire le nécessaire pour procéder aux vérifications qui s'imposent et introduire davantage de rigueur dans la gestion de ce type d'équipement.

Saccage de zones humides à Notre Dame du Pré

Différentes personnes ont attiré notre attention sur les rigoles de drainage qui ont été réalisées récemment dans les alpages de Notre Dame du Pré. Comme vous le savez les zones humides jouent un rôle important dans le maintien de la biodiversité aquatique dans notre vallée. Elles permettent également le stockage de l'eau en altitude et contribuent ainsi à limiter le volume des crues des cours d'eau. Depuis une trentaine d'années la plus part d'entre elles ont disparues à la suite de travaux ou de drainages sauvages. .. Le Contrat de Bassin Versant qui s'achève, et pour lequel un bilan est en cours de finalisation, avait mis l'accent sur la nécessité de préserver impérativement ces secteurs fragiles.



Ce que nous observons à Notre Dame du Pré nous paraît complètement en contradiction avec les objectifs de ce contrat.

Notre vallée accueille de nombreux touristes qui sont heureux de parcourir nos montagnes. Les photos jointes ne donnent pas une bonne image de notre agriculture et de nos paysages. Notre association soutient activement toutes les mesures qui permettent à nos éleveurs de travailler dans de meilleures conditions. Elle continuera de le faire à l'avenir, mais il appartient aux agriculteurs de prendre en compte les contraintes liées au maintien de la biodiversité et la nécessité de préserver nos paysages de travaux dévastateurs.

Notre association s'était montrée très réservée au sein du Comité de Pilotage PSADER quant à la réalisation d'une piste sous le Mont des Archets. Pour nous elle présentait un impact paysager trop important. Nous regrettons que ce projet ait été présenté dans des délais ne permettant pas de visite sur le terrain ou la recherche de solutions alternatives.

Le saccage des alpages et les pistes qui sont envisagées nous interrogent sur la valeur accordée aux paysages et à la biodiversité par différents acteurs de cette commune.

Vivre en Tarentaise espère donc que les travaux réalisés en amont du chef lieu de Notre Dame du Pré pourront être réparés dans les meilleurs délais en rétablissant la fonctionnalité de cette zone humide.

Déposition enquête environnementale piste de ski de Camp Filluel. Sainte Foy

L'association Vivre en Tarentaise a consulté le dossier proposé à l'enquête publique et tient à faire part de plusieurs remarques et propositions.

On apprend que la commission de suivi concernant l'UTN de 2005 s'est réunie en février 2014. A la lecture du compte rendu on constate qu'aucune association de protection de la nature n'a été invitée à cette réunion. Nous ne pouvons que le regretter et rappeler que la concertation en amont des procédures est toujours préférable à un long conflit. Nous invitons donc les responsables communaux comme ceux de la gestion du domaine skiable à échanger avec les acteurs associatifs afin de prévenir d'éventuelles divergences et de permettre si nécessaire une évolution des projets envisagés.

Cette nouvelle piste va desservir une zone proche de la crête de la Marquise et de la forêt de protection de Grand Folliet. Tout ce secteur présente un intérêt paysager évident et abrite des couples de tétras Lyre et des espèces végétales protégées comme le Lycopode alpin. La mise en œuvre du projet conduira à une augmentation du ski hors piste déjà très fréquent sur le site. On peut craindre une intensification de cette pratique dans le vallon de Mercuel avec des effets négatifs sur le patrimoine naturel remarquable de ce vallon. La forêt de protection est le

siège également de très grosses avalanches. Une information en direction du public semble nécessaire. Si ce projet devait se réaliser, notre association demande qu'un secteur important soit isolé par les filets afin de préserver une zone de tranquillité pour les Tétràs Lyre comme cela se pratique dans d'autres sites des Alpes.

D'autre part, l'artificialisation de nouvelles surfaces va nécessiter des travaux de ré engazonnement. Notre association espère qu'ils seront plus efficaces que ceux qui sont illustrés par une photo répertoriée CB 87.31 dans l'étude d'impact. On peut donc souhaiter que les surfaces déjà « ré-engazonnées » reçoivent un apport de matière végétale favorisant la reprise de la végétation qui reste très clairsemée sur les pistes déjà créées.

Ce dossier n'expose pas les intentions de la commune et du gestionnaire du domaine skiable au sujet de l'évolution éventuelle de cette station. S'agit-il de l'ultime aménagement ou bien du premier élément d'un projet présentant la construction de nouvelles remontées ou pistes ? Cet éclairage serait utile au lecteur pour mieux appréhender les enjeux liés à ce projet....

Des professionnels de la station inquiets de la disparition d'un lieu de ski sauvage proposent un itinéraire alternatif pour une nouvelle piste. Cela démontre que la concertation préalable au projet a été insuffisante. Cette proposition sera-t-elle étudiée ?

Enfin notre association tient à rappeler son attachement à la préservation des espaces naturels voisins de la station de Sainte Foy. Cette commune possède de nombreux sites remarquables qui contribuent à l'attractivité de la station et de toute la Tarentaise. Notre structure sera particulièrement vigilante en ce qui concerne l'intégrité du vallon de Mercuel.

Dans un entretien cordial, Monsieur le Maire nous a informés que la seule remontée mécanique nouvelle envisagée dans le cadre du DOO du SCOT Tarentaise serait située dans le secteur du Planay qui compterait aujourd'hui 500 lits touristiques. Les qualités paysagères de cette partie de la commune sont évidentes et l'intégration de cet appareil sera difficile. Le terrain est plutôt instable comme en témoignent les rigoles de drainage construites depuis des décennies. Une concertation avec le milieu associatif paraît indispensable car il entend être rassuré sur les moyens qui seront envisagés pour assurer la protection paysagère du vallon de Mercuel.

Il serait donc raisonnable que la commune présente aux différents acteurs intéressés un plan de gestion de la station de ski de Sainte Foy pour les quinze prochaines années. Un consensus pourrait sans doute être trouvé en rassurant les associations sur l'avenir du vallon de Mercuel et sur l'attention qui serait apportée aux aménagements envisagés.

Fuite de mazout à Courchevel

Monsieur le Maire, différentes personnes se sont adressées à nous au sujet de la pollution par hydrocarbures qui a touché le lac de Saint Bon et deux ruisseaux. D'après nos informations, vos services ont essayé de pomper le mazout qui se trouvait dans le lac et cette tentative est louable évidemment. Mais deux cours d'eau ont été touchés également lors de la fuite de la citerne. Il semble qu'une partie des hydrocarbures soit emprisonnée dans la glace qui recouvre les deux cours d'eau. Nous nous interrogeons sur la faisabilité d'une opération de récupération le long du lit de ces ruisseaux ?

D'autre part, cet épisode de pollution sur votre commune n'est hélas pas un cas isolé. D'autres sites touristiques ont subi par le passé des fuites très importantes qui ont généré une pollution du sol ou des milieux aquatiques. Il nous semble donc qu'il serait temps de tirer les conclusions de ce n^{ième} épisode d'un feuilleton qui a assez duré. Un grand nombre de cuves de fioul installées lors du plan neige ne possèdent pas de double enveloppe ou de bac de rétention. La Tarentaise risque donc de connaître encore de type d'évènement.

Il serait donc intéressant de mener une campagne d'information voire de contrôle sur ce thème afin de prévenir d'autres dégâts qui ne manqueront pas d'intervenir. Cette campagne pourrait concerner les particuliers, mais surtout les gestionnaires de copropriétés en charge de grosses citernes. En espérant pouvoir compter sur votre compréhension, nous vous adressons, monsieur le Maire nos sincères salutations.

Enquête publique relative au projet de micro centrale sur le ruisseau des Villards à Bonneval Tarentaise.

L'association Vivre en Tarentaise après avoir consulté le dossier proposé à l'enquête tient à faire les remarques suivantes :

Ce projet s'inscrit dans un contexte particulier en Tarentaise. Cette vallée est sans doute le site le plus aménagé des Alpes françaises dans le domaine de l'hydro-électricité. En effet, tous les cours d'eau de Haute Tarentaise sont affectés par des captages qui modifient sensiblement leur débit apparent et aplanissent les crues. Les barrages de Tignes, de Roselend, le lac de la Coche, le barrage d'Aigueblanche voient passer l'essentiel de l'eau du bassin versant. A tel point que les cours d'eau vraiment vierges de tout prélèvement sont devenus très rares. Sans doute une dizaine sur l'ensemble de la vallée. Celle-ci qui est souvent considérée à tort ou à raison comme un château d'eau fait circuler la grande majorité des cours d'eau dans des tuyaux ou des canaux... Cela a évidemment un impact important sur la vie aquatique et sur l'évolution du lit des rivières qui ont tendance à s'élever du fait de la disparition des grandes crues. L'eau autrefois très présente dans les paysages de Tarentaise est réduite hélas au strict débit réservé... Et pourtant l'eau fait partie du patrimoine de nos montagnes et de nos paysages. Il est clair aussi que la production d'électricité qui en découle dépasse largement celle d'un réacteur nucléaire. Dans l'absolu et sans prendre en compte le « mix énergétique français » notre vallée est à énergie positive... Cela doit être intégré dans notre réflexion car si à l'échelle d'une commune le potentiel de production des quelques cours d'eaux non équipés peut paraître important, il est en réalité faible (6.7 millions de KWH/an estimés) si on le compare à la production des usines de La Bathie ou de Malgovert (900 millions de KWH/an pour la dernière). Différentes améliorations sont en cours sur les aménagements existants et les gains attendus sont très importants. Par exemple le nouveau groupe de production de l'usine de la Coche au dessus d'Aigueblanche a une puissance **240 MW et permettra d'augmenter de 20 % la puissance** de l'aménagement existant et de produire chaque année environ **100 GWh supplémentaires**, soit l'équivalent de la consommation domestique de plus de **40 000 habitants**. Cela relativise le gain attendu par l'implantation de nouvelles microcentrales.

Devons nous pour des raisons scientifiques, patrimoniales et touristiques conserver les quelques torrents rescapés des aménagements spectaculaires réalisés dans les années 50 ? Notre association répond évidemment oui à cette question ! Elle pense que la rareté de ces milieux justifie largement une étude d'impact globale ou au moins une réflexion à l'échelle du bassin versant Tarentaise. Un bilan du contrat de bassin versant étant en cours d'élaboration, il nous semblerait pertinent de la mener dans ce cadre et donc de reporter l'examen de ce dossier. Il faut savoir que les **torrents des Moulins** à Montvalezan, De **Bonnegarde** à Aime/Macôt, du **Ponthurin** à Peisey, du **Charbonnet et du Versoyen** à Bourg Saint Maurice, du **Bonrieu** à Bozel sont l'objet d'études en vue de les doter de microcentrales. On voit bien que le projet de Bonneval est le premier élément d'un plan visant à équiper l'ensemble des derniers ruisseaux potentiellement équipables.

Parallèlement les associations avaient mis l'accent sur la possibilité de doter de picocentrales (ou micro suivant les cas) les conduites d'eau potable et les canalisations d'eaux usées des stations de ski. Ces dernières se trouvent en général à une altitude de 1600m alors que les stations d'épurations sont situées en fond de vallée à 800m. Pourquoi ne pas commencer par là ?

A propos du dossier :

Nous tenons à rappeler que le bassin versant de l'eau Rousse avait été retenu pour être mis en réserve biologique et que pour des raisons qui nous échappent le ruisseau des Villards a été écarté de la liste définitive sans concertation avec les associations de protection de la nature.

Nous remarquons que les débits des deux cours d'eau qu'il s'agit d'artificialiser n'ont pas fait l'objet de mesures régulières et répétées. Ces débits ont été estimés (Pièce 3) par comparaison avec les débits relevés sur des cours d'eau du même massif de la Lauzière, mais sur un versant opposé. Cette estimation, même si la méthode de calcul est exposée, nous paraît contestable car il est fréquent que les précipitations soient différentes sur deux versants opposés d'une montagne. Aussi, nous considérons que les débits attribués aux ruisseaux du Gentil et du Villard ne peuvent pas en l'état permettre la détermination du débit réservé.

A propos de l'étude d'impact :

Plusieurs documents montrent que la prise d'eau qui va être réalisée en amont de l'aménagement risque de **perturber l'ambiance paysagère bucolique** que l'on connaît actuellement : en gros un barrage en béton de 2m de haut sur 8 m de long.

Il semble que **l'humidité du ruisseau** ait des retombées positives sur la croissance de la forêt de hêtres (page 66)..

Après lecture du dossier, il apparaît **qu'aucun batracien** n'a été rencontré lors des deux campagnes de prospections réalisées les 30.7.2009 et 8.2.2010. Les deux périodes choisies ne sont pas idéales pour cela. On relève que dans l'inventaire réalisé pour le site Natura 2000, il est précisé que la salamandre tachetée, la grenouille rousse, le triton, la rainette verte et le crapeau commun sont présents..

Le ruisseau du Villard coupe la route d'accès au col de la Madeleine en faisant une petite cascade, il coupe aussi le sentier du grand tour de la Lauzière. **Les touristes ou marcheurs verront donc moins d'eau..**

Il est vrai que le ruisseau principal comporte des parties trop raides pour que les poissons puissent remonter. Mais ce cours d'eau ayant été empoisonné, il est bien connu que différentes gouilles abritent des salmonidés qui ont survécu à la dévalaison. Nombre de pêcheurs apprécient cette situation qui risque de ne pas durer. **Mais la vie aquatique ne se limite pas à la présence de poissons.**

Il n'est pas dit clairement que la canalisation sera enterrée sur toute sa longueur : des doutes subsistent sur 300m (p139) . L'emprise des travaux n'est pas bien définie non plus, une trouée forestière de 2m de large pour une emprise de 3.5m à 6m..

La traversée de la zone humide aurait mérité une étude spécifique pour inventorier la présence de batraciens ou de plantes aquatiques remarquables. Quelles que soient les précautions prises, le milieu sera gravement perturbé.

Retombées fiscales pour la commune. (Pièce 14 page 216) Le document évoque différentes hypothèses et la taxe professionnelle a été supprimée..Il est donc difficile de savoir quelles seront les retombées financières pour la commune.

Pour toutes ces raisons, l'association Vivre en Tarentaise fait part de sa très vive opposition au projet présenté. Elle souhaite donc son abandon pur et simple.

Loi Montagne ACTE 2

Propositions présentées par un groupe inter associations de Savoie pour l'espace montagnard (FFCAM, FRAPNA Savoie, LPO, Mountain Wilderness, Vivre en Tarentaise). Ces propositions font suite à la rencontre du 13 mars 2015 avec Bernadette LACLAIS à Chambéry.

La loi montagne de 1985 reste un outil pertinent

La montagne garde une spécificité, une loi tenant compte de cette spécificité est donc nécessaire.

Il convient d'adapter la loi de 1985 pour tenir compte des modifications en cours : décentralisation, changement climatique, fréquentation ski en légère diminution, recherche d'espaces de tranquillité...

L'attractivité de la montagne

La montagne est un atout essentiel pour la qualité de vie et l'emploi. La montagne n'est pas uniquement le terrain de jeux des urbains.

La vie quotidienne des habitants permanents reste parfois difficile (accès aux services publics, médecins, transports en commun, activités culturelles...)

La montagne qui attire est majoritairement pour les Français la montagne non aménagée : la montagne ne doit pas être perçue à travers le seul prisme du tout ski de certaines vallées des Alpes du Nord.

Le tourisme en montagne bénéficie du caractère symbolique de la montagne.

L'accès de la montagne pour tous doit être préservé (gratuité des espaces protégés, des secours...),

L'accès des jeunes à la montagne doit être favorisé (action interministérielle, Education Nationale, Santé...).

Le rôle de l'Etat

L'Etat ne dispose plus de financements abondants, mais il doit rester le garant de l'intérêt public, particulièrement présent en zone de montagne et il doit, à ce titre, exprimer des directions claires et fortes, voire contraignantes : protection de l'environnement (en particulier des espaces vierges d'équipements), de l'eau, de l'air.

L'Etat doit garantir le bon fonctionnement du Conseil National de la Montagne qui reste rattaché au 1^{er} Ministre (transversalité) : saisine obligatoire de tout texte concernant la montagne, réunions fréquentes de la commission permanente qui peut s'autosaisir.

C'est à l'Etat de garantir l'équilibre fondamental entre protection et aménagement.

La mise en œuvre d'une politique de la montagne.

Protection de la montagne.

Redire que la montagne, comme l'eau, est le bien commun de tous les Français.

La montagne abrite une riche biodiversité, la solidarité nationale doit permettre la création d'une dotation communale pour les m² précieux (pour la biodiversité), dotation qui disparaîtra si la collectivité ne conserve pas cette richesse naturelle.

La mise en place « d'espaces de tranquillité », décrits dans la Convention Alpine, sera précisée dans la loi Montagne Acte 2.

Les cours d'eau sans équipement hydraulique devraient être préservés.

La chasse au petit gibier de montagne (en situation difficile voire en voie de disparition en raison de la pression touristique) sera interdite pour le tétras, la gélinotte, le lagopède, la bartavelle, le lièvre variable.

Les travaux de défense contre les risques naturels (avalanches, érosion torrentielle, chutes de blocs, glissements de terrain) verront leur financement augmenter notamment par les collectivités locales ou régionales.

La dépose, reprise, vol à des fins touristiques d'hélicoptères sera interdite en zone de montagne. Les vols aériens resteront à plus de 1 000 m du sol.

Afin de préserver les paysages, la création ou la réouverture des pistes forestières et pastorales feront l'objet d'un permis d'aménager après avis de la commission des sites.

Aménagement de l'espace.

La loi montagne Acte 2 est l'occasion de prendre conscience que la réalisation d'une remontée mécanique, d'un centre de vacances, d'une urbanisation tournée vers le tourisme... a des conséquences qui dépassent largement l'équipement proprement dit, avec des répercussions sur le paysage, l'eau, la faune et la flore, l'air, les transports... De ce fait, une concertation préalable et ouverte précède tout équipement dérogeant aux règles habituelles.

Les espaces de concertation peuvent être divers (DTA, SDAGE, SCOT, SAGE, Contrat de Rivière) et se constituer à des niveaux variables et pertinents : communes, intercommunalités, massifs, vallée, département. Le choix du niveau de concertation est à apprécier cas par cas, en concertation entre tous les intervenants.

Un projet n'est jamais « autonome », et il doit le plus souvent être examiné dans le cadre ouvert d'un programme pluriannuel de développement touristique (PPDT). Ainsi, la création d'une remontée mécanique ou d'une piste de ski s'accompagnera des besoins en eau (neige artificielle) qui lui seront nécessaires.

Les trames vertes et bleues se superposent aux équipements.

Seuls les projets d'équipement retenus dans le SCOT pourront être mis en œuvre sous forme de PPDT soumis à la procédure UTN actuelle (qui sera donc conservée).

Une vérification sur le terrain de la concordance entre PPDT et réalisations effectives sera réalisée.

L'extension des domaines skiables doit être l'exception.

Tout nouvel aménagement sera évalué en fonction de son intérêt 4 saisons.

Urbanisation.

Dans les zones touristiques où 40 % des lits sont froids, les autorisations des nouvelles constructions touristiques ne pourront être délivrées que si un nombre équivalent de lits disparaît.

Les aides financières à la construction touristique disparaîtront complètement et seront réorientées vers la rénovation de l'existant. Les communes où 40 % de lits touristiques sont froids pourront instituer une taxe pour non utilisation.

Des incitations diverses sont à proposer aux propriétaires de résidences secondaires afin de favoriser la location.

Les terrains plats seront préservés pour l'agriculture. Les PLU seront invités à favoriser le classement de certains terrains en terrains stratégiques pour l'agriculture (zone A renforcée).

L'urbanisation sur les pentes est à privilégier par rapport à l'urbanisation sur terrains plats.

Des fermes équestres exemplaires en Tarentaise?

Récemment, l'association Vivre en Tarentaise s'est adressée au Maire de la Côte d'Aime pour relayer l'inquiétude de diverses personnes au sujet de la gestion des fumiers et lisiers de la ferme équestre dénommée : « Montagne du Soleil ». Il y a dans le voisinage immédiat de celle-ci plusieurs zones humides répertoriées à l'inventaire Natura 2000 et un cours d'eau affecté directement par les déjections. Les chevaux ne semblent pas changer souvent de pâturage faute sans doute de terrains disponibles. Le bâtiment n'est pas exemplaire non plus car il semble encore en chantier... Reconnaissons qu'il n'est pas le seul dans cet état, mais ce n'est pas une excuse..

Cette situation à la réflexion n'est pas marginale en Tarentaise. Celles que nous avons l'occasion d'observer de l'extérieur présentent souvent des difficultés du même ordre : foncier insuffisant ou mal situé et gestion des fumiers et lisiers laissant à désirer.

Nous trouvons cette situation regrettable car elle porte préjudice à cette activité qui bénéficie pourtant d'un certain engouement depuis une quinzaine d'années. L'équitation participe évidemment à la diversification des activités proposées dans notre vallée.

Comme les exploitations agricoles classiques ont reçu la visite d'une stagiaire pour faire le point sur le stockage des fumiers et lisiers, il serait bon semble-t-il d'étendre cette action aux centres équestres. D'autre part, il serait intéressant de faire le point établissement par établissement sur les parcelles disponibles pour le pâturage. Le stationnement des chevaux au sein des villages est source de nuisances tôt ou tard : odeurs, mouches, sol dégradé... Compte tenu du nombre de parcelles en friches il devrait être assez facile de proposer des parcelles complémentaires à pâturer.

Il serait également intéressant de rassembler les responsables de ces établissements pour mieux connaître leurs difficultés éventuelles, définir des itinéraires de randonnée équestre, envisager une promotion collective de cette activité. L'APTV paraît une fois de plus la mieux placée pour proposer ce type de rencontre et de réflexion. L'association Vivre en Tarentaise a suggéré à ce syndicat intercommunal de se pencher au chevet de l'activité équestre de la vallée. A suivre.

Position de l'association Vivre en Tarentaise à propos de la desserte des restaurants d'altitude en engins motorisés.

L'association Vivre en Tarentaise regrette vivement qu'un nouvel article de loi permette d'autoriser la desserte des restaurants d'altitude situés sur les domaines de ski alpin. Cette évolution législative montre l'organisation et le poids de certains élus au sein de notre représentation parlementaire.

Elle craint que de nombreux débordements ne soient observés : nuisances sonores perceptibles sur de longues distances, divagation des engins motorisés sur l'ensemble du domaine skiable ou sur ses alentours, accidents... Dérangement de la faune.

Tout cela ne peut conduire qu'à une dégradation du caractère de nos montagnes déjà bien écorné par les gros aménagements des domaines skiabiles. Cette loi n'aura-t-elle pas un effet contreproductif pour le public qui recherche des espaces calmes pour se ressourcer ? La justification « économique », avancée par une poignée de restaurateurs d'altitude, ne sera-t-elle pas au fond complètement erronée?

Quelle collectivité ou quelle administration pourra garantir que des gendarmes ou des policiers municipaux pourront veiller au bon respect des mesures d'encadrement prévues dans la nuit, le froid et l'altitude des domaines skiabiles? Quelle collectivité résistera à la tentation de satisfaire les demandes qui vont pleuvoir ?

Si les services de l'Etat ou les collectivités persistent à vouloir mettre en œuvre cette législation, il nous semble très important que la commission départementale des sites puisse émettre un avis sur les dérogations apportées à loi 91.2 du 3.01.91.

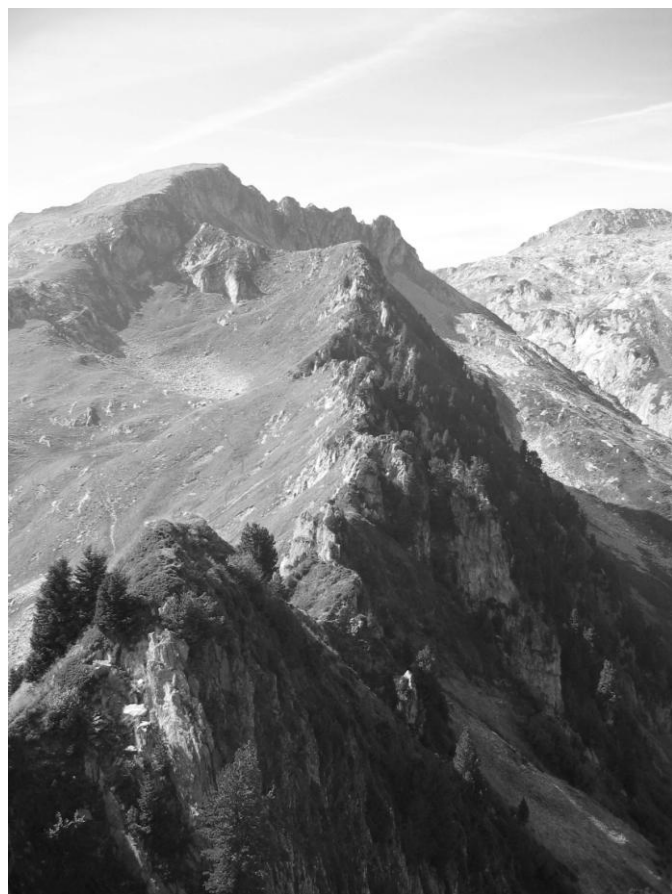
Il nous semble important également qu'un seuil limite, aussi bas que possible, soit apporté au niveau sonore des engins amenés à transporter les clients. 70 décibels mesurés à 5m de l'engin devraient être imposés aux transporteurs. L'agence régionale de santé de Rhône-Alpes ne vient-elle pas de retenir parmi ses priorités la lutte contre les nuisances sonores... Il faudrait vérifier évidemment que les gendarmeries et les polices municipales sont dotées de sonomètres et sont en mesure de les utiliser correctement.

Il faudrait bien sûr préciser clairement sur le terrain et sur un plan le seul itinéraire autorisé pour rallier le restaurant. Mais compte tenu du nombre de domaines skiables, de leur diversité, du nombre également de restaurants concernés, ne peut-on pas craindre de voir naître des circuits reliant différents restaurants entre eux ? Et finalement dans ce cas la loi permettrait de créer des circuits de balade en chenillette avec pause restauration...

Quand on connaît le pouvoir d'achat très élevé d'une partie de la clientèle concernée, est-ce que nous n'allons pas voir apparaître une flotte de taxi-motoneige chargée de conduire les clients impatients de rentrer ou de rejoindre différents établissements nocturnes ? Uber ou Bla-Bla car vont pouvoir développer de nouvelles « applis »... Formidable non ?

Décidément cet amendement est un mauvais coup de plus porté à l'espace montagnard !

Projet de Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT



Monsieur le Président, à la suite de la présentation devant le CLD de Tarentaise-Vanoise au printemps dernier de la méthode employée pour élaborer le DOO du SCOT Tarentaise, un travail inter associatif permet de vous proposer différentes remarques dans l'espoir qu'un échange constructif pourra avoir lieu afin de pouvoir finaliser ce document d'urbanisme de façon consensuelle.

Nos associations soutiennent l'idée de relier par câble des communes de fond de vallée et les stations de ski situées en amont. Cependant ces aménagements méritent d'être étudiés au cas par cas.

Il faudrait s'attacher à ce que ces liaisons deviennent une véritable alternative à la voiture individuelle aussi bien pour les locaux montant travailler en station que pour nos visiteurs. Cela implique d'être très vigilant sur

l'emplacement de la gare d'arrivée. (Par exemple sur Courchevel). En cas d'impossibilité de trajet direct, il faudrait à minima que les piétons aient accès à une autre remontée pour rallier le cœur de l'urbanisation.

D'autre part, l'impact paysager de certaines d'entre elles ne nous paraît pas anodin en particulier celui d'une éventuelle liaison Seez La Rosière via le Belvédère. La trouée réalisée en forêt pour la piste des Ecludets il y a 20 ans serait sans doute rendue à la nature pour permettre l'ouverture d'une autre tranchée qui survolerait probablement la route d'accès à La Rosière... Parallèlement dans le PADD du SCOT il est prévu de « protéger » le col du Petit Saint Bernard. Le classement futur de la rive droite du Reclus serait reçu comme une très bonne nouvelle par les milieux associatifs et constituerait une mesure compensatoire appréciable..

Il est envisagé également de permettre à la commune de Sainte Foy Tarentaise de se doter d'une petite remontée mécanique complémentaire. Il est probable que celle-ci pourrait être implantée dans le secteur du Planay dont le

caractère patrimonial (Architecture, canaux de drainage, paysages..) ne pourra être contesté par personne. Là aussi il nous semble qu'un consensus pourrait être trouvé si les associations acceptaient cette nouvelle dégradation du paysage en contrepartie d'une validation par la commune du principe de classement du vallon de Mercuel. Celui-ci figure d'ailleurs dans la liste des sites à classer dans le futur par la DREAL...

De plus nos associations souhaitent rappeler qu'elles sont très attachées au classement de l'ensemble du massif de la Lauzière. (Il est prévu dans le PADD de protéger le col de la Madeleine.)

Nous savons que la législation permet de prévoir d'urbaniser des rives d'un lac de montagne à l'occasion de l'élaboration d'un SCOT. Il n'est pas impossible que la commune de Tignes soit tentée de prévoir dans le SCOT l'urbanisation des rives du lac éponyme. Comme vous le savez, un conflit juridique oppose la commune et les associations à ce sujet. Le tribunal administratif a tranché pour le moment en faveur des arguments avancés par le monde associatif. La collectivité a fait appel de cette décision. Nous espérons donc que les rédacteurs du SCOT se garderont de trancher cette question de façon indirecte.

Dans le domaine de l'urbanisation touristique nous sommes conscients qu'il est difficile de ralentir le rythme de constructions nouvelles que nous connaissons actuellement. Mais la priorité de notre point de vue doit être donnée à la réhabilitation et à la remise sur le marché locatif de l'existant.

Nos associations souhaitent donc que les différents projets d'aménagement fassent l'objet d'une procédure de concertation comme le préconisent les députés Laclais et Genevard dans leur rapport « acte II de la loi montagne ».

En restant à votre disposition, nous vous adressons Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Fausse alerte à la pollution à l'usine d'incinération de Valezan.

VET et la FRAPNA participent aux réunions des commissions qui suivent le fonctionnement des incinérateurs de Tarentaise.

Pour celui de Valezan : dans l'ensemble les normes sont respectées, même si des questions restent sans réponse quant à la présence excessive de certains métaux à quelque distance de l'usine. Mais nous avons appris que durant l'été les capteurs enregistrant les taux de dioxines ont annoncé un dépassement jusqu'à 5 fois supérieur à la norme. Les responsables de la gestion de l'usine à savoir la société Novergie, n'ont ni prévenu les élus ni les associations. Cette situation a duré un peu moins de trois mois. Il est apparu finalement que la canne de prélèvement dans la cheminée était polluée et faussait les mesures. Mais cet épisode a cassé la confiance qui régnait entre les élus et les gestionnaires du site. Les associations ont, bien entendu, dénoncé l'attitude de Novergie qui aurait pu laisser l'installation fonctionner durant plusieurs mois en dehors de normes sans informer qui que ce soit... De plus le contrat entre les collectivités et Novergie arrive à échéance en fin d'année. Des discussions étaient entamées pour prolonger l'exploitation pour au moins six mois. Et récemment l'exploitant a annoncé aux élus qu'il ne s'occuperait plus de cet incinérateur à partir de décembre... Décision pour le moins surprenante et inquiétante... Il est clair que l'avenir de cet incinérateur

est compromis dans sa version actuelle. Soit on lui fait subir un cure de jouvence importante et coûteuse, soit on le reconstruit avec de la récupération d'énergie, soit encore on exporte nos déchets vers l'usine de Chambéry.. VET a lourdement insisté pour que dans l'hypothèse probable où cette dernière solution serait adoptée, on envisage un transport par le rail... Nous avons bien sûr prôné davantage de volontarisme en matière de tri sélectif en particulier dans nos stations, même si cela est difficile.

Pour l'usine des Brévières. Les normes sont respectées également, mais là aussi on constate çà et là des métaux ou des molécules en quantité inquiétante au nord ou au sud du site. A noter également que pour chaque incinérateur un site sert de référence pour comparer les alentours d'un site d'incinération avec un lieu éloigné... Pour l'usine des Brévières, le site de référence est situé aux Pigettes qui s'avère présenter davantage de pollution que les capteurs placés dans les environs des Brévières. On ne peut expliquer cela que par le brûlage de déchets verts ou de plastiques (A l'air libre ou dans un poêle) sans considération pour l'environnement... L'incinérateur des Brévières fermera au printemps prochain.

Santé et environnement.

Nous avons été sollicités par l'APTV pour présider un groupe de travail sur ce thème dans le cadre de l'établissement d'un contrat local de santé entre l'Agence Régionale de Santé et notre vallée. Pour le moment nous avons listé un grand nombre de points sur lesquels il conviendrait de travailler : la présence radon dans les logements, la pollution atmosphérique, les ondes électromagnétiques, la pratique d'une activité physique par tous, les liens entre nutrition et santé, les addictions... Il ne faut pas s'attendre à un déferlement de moyens et d'actions très spectaculaires, mais tout ce qui va dans le bon sens est bon à prendre et VET ne pouvait pas se défilier... A suivre.

Chenillette des Chapelles

Différentes personnes nous avaient signalé la circulation d'une chenillette sous le Dôme de Vaugellaz. Le propriétaire d'un chalet a obtenu le permis de rénover un chalet. Une servitude précise que le chalet ne sera pas accessible aux engins motorisés. L'exploitation de ce chalet a été confiée à une personne qui le loue et propose différentes activités ou services..des vidéos postées sur facebook montrent clairement qu'il y a transport de personnes au sein de la chenillette qui dame le chemin d'accès. La mairie a pris un arrêté municipal interdisant la circulation hivernale sur la piste pastorale. Cet arrêté a été attaqué au TA par le propriétaire du chalet...



Notre association et le CAF ont récupéré des témoignages, fait des photos et déposés des plaintes. Pour nous cet espace, comme d'autres d'ailleurs, doit rester à l'abri du bruit et des engins motorisés... A suivre

Microcentrale Bozel.

Une déposition en quatre pages qui se fonde un peu sur les mêmes arguments que pour celle de Bonneval. Différence malgré tout le lit a été en partie artificialisé par la création de seuils destiné à réduire les effets des laves torrentielles. (Voir notre site internet).

Gestion de la déchèterie de Valezan.

Monsieur le Président, j'ai le regret de vous informer que je me suis rendu ce matin à la déchèterie de Valezan et que j'ai pu constater que le container qui recueille les huiles de vidange fuit. Il est évident que cette fuite ne date pas d'aujourd'hui quand on observe l'étendue de la tache sur le sol et l'imprégnation du béton environnant. Ce lieu à mon sens se doit d'être exemplaire si nous voulons que nos concitoyens fassent davantage d'efforts en matière de tri et recyclage. Force est de constater que pour le moment une partie des huiles de vidange imprègne le sol du pré bordant le site... Aussi j'espère que vous pourrez faire remplacer dans les meilleurs délais la citerne en cause et par précaution la poser sur un bac de rétention pour prévenir la répétition de cette situation lamentable. En espérant pouvoir compter sur votre diligence, je vous adresse, Monsieur le Président, mes sincères salutations. Au nom de l'association le président Alain Mached.

Le bureau de l'association se réunit une fois par mois, salle Cérutti à Aime. Ces réunions ont lieu en général un jeudi de chaque mois à 20h 15.

Pour obtenir confirmation : tél. au 04 79 07 29 30 ou consultez notre site internet : vivrentarentaise.fr

Nous serons heureux évidemment de vous accueillir lors de nos réunions.

Adresse électronique du Président : alain.machet9@orange.fr Visitez le site :vivrentarentaise.fr

Pour payer votre cotisation 2016

Envoyer votre règlement à « Vivre en Tarentaise » Le Villard d'amont 73210 Landry

Tarif normal: 10 €/an tarif couple: 15 €/an Petits revenus: 5 €/an

Nom:.....Prénom:.....

Adresse:.....

Téléphone:.....

Courriel :.....